



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



21151535

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

10 000 000

DU BRANDEBOURG

Greffe

N° d'entreprise : **0403 066 771**

Nom

(en entier) : **GRANDO**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue du Commerce 14 - 1400 Nivelles**

Objet de l'acte : Nominations - Procuration

(extrait des résolutions écrites de l'actionnaire unique du 30 novembre 2021)

L'actionnaire unique, qui détient toutes les actions émises par la Société :

(a) DECIDE de nommer les personnes suivantes, qui acceptent, comme administrateurs de la Société, avec effet immédiat et pour une durée de six (6) ans :

- (i) M. Johannes P.C. (Joop) Ruijgrok; et
- (ii) M. Erik Struik,

chacun élisant domicile au siège social de la Société conformément à l'article 2:54 du CSA pour l'exercice de leur mandat.

En conséquence, les personnes suivantes sont actuellement les administrateurs de la Société, et forment ensemble un collège:

- (i) Lagusse SRL, avec représentant permanent M. Hugues Callens ;
- (ii) YPFC SRL, avec représentant permanent M. Yves Charlier ;
- (iii) M. Johannes P.C. (Joop) Ruijgrok; et
- (iv) M. Erik Struik.

(b) DECIDE d'accorder une procuration spéciale à :

- (i) Délia Radi, Alexandre Coulon, Matteo De Grauwe, Wout Hooyberghs, Bart Lintermans et tout autre avocat ou employé du cabinet d'avocats Quinz BV, dont le siège social est situé à Medialaan 28B, 1800 Vilvoorde ; et
- (ii) Ad-Ministerie BV, représentée par Adriaan de Leeuw, dont le siège social est situé Brusselsesteenweg 66, 1860 Meise,

chacun individuellement mandaté et avec pouvoir de substitution, pour accomplir tous les actes nécessaires en vue de la publication des résolutions précitées aux annexes du Moniteur belge, d'accomplir toutes les formalités administratives à cet effet et de représenter la Société, entre autres, auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises, d'un guichet d'entreprise au choix du mandataire et du greffe du Tribunal des Entreprises, et à cet effet, de faire tout ce qui est nécessaire.

(extrait des résolutions écrites du conseil d'administration du 30 novembre 2021)

Le conseil d'administration de la Société:

(b) DÉCIDE de nommer comme président du conseil d'administration de la Société, avec effet à la date des présentes résolutions et pour une durée égale à la durée de son mandat comme administrateur de la Société, M. Johannes P.C. (Joop) Ruijgrok

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 27/12/2021 - Annexes du Moniteur belge

Réservé
au
Moniteur
belge

(c) DÉCIDE de révoquer toutes les procurations antérieures accordées par la Société à toute personne ou entité quelle qu'elle soit.

(e) DÉCIDE d'accorder une procuration spéciale à :

(i) Délia Radi, Alexandre Coulon, Matteo De Grauwe, Wout Hooyberghs, Bart Lintermans et tout autre avocat ou employé du cabinet d'avocats Quinz BV, dont le siège social est situé à Medialaan 28B, 1800 Vilvoorde ; et

(ii) Ad-Ministerie BV, représentée par Adriaan de Leeuw, dont le siège social est situé Brusselsesteenweg 66, 1860 Meise, chacun individuellement mandaté et avec pouvoir de substitution, pour accomplir tous les actes nécessaires en vue de la publication des résolutions précitées aux annexes du Moniteur belge, d'accomplir toutes les formalités administratives à cet effet et de représenter la Société, entre autres, auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises, d'un guichet d'entreprise au choix du mandataire et du greffe du Tribunal des Entreprises, et à cet effet, de faire tout ce qui est nécessaire.

Ad-Ministerie BV
représentée par
Adriaan de Leeuw

Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 27/12/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).